

Enrichir son parcours universitaire grâce à la **MOBILITÉ INTERNATIONALE**



Prenez le bon départ ! La mobilité se prépare une année à l'avance.

Exemples : Les étudiants de Licence 1 effectuent les démarches pour une mobilité en 2^{ème} année, les étudiants de licence L2 pour une mobilité en L3 etc...

La mobilité s'effectue en fonction de votre discipline d'études (à prendre en compte pour le choix d'universités – cf. tableau des conventions : Facebook : relations internationales de l'Université de Antilles – affichage vitrine du BRI ou consultation de la liste des conventions sur place.

- Seuls les stages linguistiques se déroulent durant la même année universitaire.

LES ECHANGES INTER-UNIVERSITAIRES

La présente note est destinée aux étudiants candidats à un échange inter-universitaire. Elle vise à préciser les modalités de préparation et de mise en œuvre de cet échange.

- 1- Tout étudiant régulièrement inscrit à l'U.A. peut participer à un échange inter-universitaire à condition d'avoir effectué et validé au moins une année d'études à l'U.A. **L'année de l'échange, il demeure étudiant de l'U.A. et est inscrit dans le cadre du «régime spécial», prévu dans le RGCCA ¹.**
- 2- Le dépôt de candidature se fait obligatoirement l'année précédant l'échange.
- 3- Toutes les informations concernant les conditions de mobilité à l'U.A., sont données aux étudiants par les correspondants du BRI ou les animateurs étudiants de chaque pôle.
- 4- Les inscriptions devront se faire impérativement dans la période indiquée par voie d'affichage.
- 5- Les échanges inter- universitaires sont possibles au premier ou au second semestre de l'année universitaire. Ils peuvent dans certains cas couvrir deux semestres consécutifs.
- 6- Le choix des unités d'enseignement (UE) et (ou) éléments constitutifs d'UE (EC) :
 - ✓ doit se faire avec l'aide d'un enseignant de la discipline dûment désigné par le responsable du diplôme sur le pôle ou à défaut par le Directeur de la composante.
 - ✓ doit tenir compte, à la fois des contenus des cours dispensés à l'U.A., des enseignements possibles et du nombre de crédits autorisés dans l'université d'accueil. A cet effet, l'étudiant est invité à consulter le site internet de l'université d'accueil, ou son guide pédagogique.
 - ✓ peut comporter éventuellement, en raison des contraintes existantes, des enseignements dispensés à un niveau d'études inférieur ou supérieur à celui de son inscription principale à l'U.A. Ces enseignements peuvent correspondre à des cours dispensés en premier ou en deuxième semestre à l'U.A.
 - ✓ est obligatoirement accompagné d'un tableau de correspondance avec le cursus UA, validé par le responsable du diplôme sur le pôle, **avant le départ de l'étudiant**. L'échange peut concerner un semestre ou deux.
- 7- Dès son arrivée dans l'université d'accueil, l'étudiant communiquera au Directeur de la composante dont il relève et au Bureau des Relations Internationales de l'U.A, le programme et le mode d'évaluation des enseignements suivis. Ces éléments peuvent éventuellement conduire à une modification du tableau de correspondance, dont l'étudiant est informé.
- 8- Les résultats obtenus par l'étudiant dans l'université d'accueil sont communiqués à l'enseignant désigné par le responsable du diplôme sur le pôle, pour validation et transmission au service des examens de la composante.
- 9- Les notes obtenues dans l'université d'accueil, deviennent les notes des UE ou EC du cursus UA conformément au tableau de correspondance établi (pt 6). L'échange ne peut faire l'objet d'un dossier de validation des acquis. Le relevé de notes comportera toutes les notes obtenues par le candidat, aussi bien à l'U.A. que dans l'université d'accueil.
- 10- L'étudiant doit se présenter aux épreuves des unités d'enseignement non validées dans le cadre de l'échange au regard du tableau de correspondance. Le jury du diplôme délibère sur la totalité des résultats de l'étudiant, comme pour tous les étudiants de l'université

¹ Règlement général du contrôle des connaissances et des aptitudes.

L'OFFRE DE MOBILITE INTERNATIONALE

ZONE/PAYS	PROGRAMMES INTERNATIONAUX	STAGES
CANADA	<p>BCI (ex-CREPUQ) (Bureau de Coopération Interuniversitaire)</p> <p>Partenariat avec 11 universités du Québec Durée du séjour : 1 ou 2 semestres</p>	
CARAIBE anglophone	<p>Partenariats avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> Université des West-Indies (Jamaïque, Barbade, Trinidad) <p style="text-align: right;"><i>TOEFL requis</i></p>	
ETATS-UNIS	<p>ISEP : International Student Exchange Program</p> <p>Partenariat avec 130 universités américaines, dont Porto Rico Durée du séjour : 1 ou 2 semestres</p> <p>Vous devez obligatoirement faire le choix de 10 universités. TOEFL obligatoire, sauf à Porto-Rico</p>	
EUROPE	<p>ERASMUS+ Séjours d'études :</p> <p>Partenariat avec une trentaine d'universités européennes Durée du séjour : 1 ou 2 semestres</p>	<p>Stages en entreprises : Etudiants : de 3 à 12 mois Personnels : de 1 à 6 semaines (Ces stages doivent se dérouler dans une université ou une entreprise européenne).</p>
STAGES LINGUISTIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des offres de stages pourront vous être proposées durant l'année. ➤ Appels à candidatures par mail (institutionnels). ➤ Dates limites de dépôt de dossier à respecter impérativement. 	<p>CANADA Stage intensif d'anglais Université de Brock</p> <p>Durée du séjour : <u>5 semaines (mi-juillet/mi-août)</u></p>
Aides financières pour les différents programmes d'échanges :		
Etudiants boursiers	Etudiants non boursiers	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maintien de la bourse sur critères sociaux + Bourse d'aide à la mobilité internationale (<i>toutes destinations</i>) NB : sa durée ne peut être inférieure à deux mois ni supérieure à neuf mois. + Bourse ERASMUS+ (Europe uniquement) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bourse ERASMUS (Europe) 	

Signalé : L'examen du TOEFL (payant) est requis pour les programmes ISEP et pour la Caraïbe. Cet examen est préparé et organisé par la chambre de commerce et de l'industrie de Martinique (CCIM). Démarche personnelle. Merci de vous rapprocher de cet organisme.
CCIM : <https://www.studenttests.fr/TOEFL/Martinique/>

Calendrier de dépôt des dossiers de candidatures au BRI

DESTINATION	PERIODE D'INSCRIPTION
1 - CANADA (Programme BCI, ex-CREPUQ)	Du 22 Novembre 2017 au 11 Janvier 2018
2 - ÉTATS-UNIS (Programme ISEP)	Du 22 Novembre 2017 au 11 Janvier 2018
3 - EUROPE (Programme ERASMUS+)	Du 22 Novembre 2017 au 29 Janvier 2018
4 - CARAÏBE Anglophone et hispanophone	Du 22 Novembre 2017 au 29 Janvier 2018
5 - STAGES LINGUISTIQUES CANADA et/ou autres	Mars 2018

Dossiers à imprimer, compléter et à ramener avec toutes les pièces demandées en fonction des périodes de dépôts indiquées.

Pôle Guadeloupe

BRI
Bâtiment Administration générale
Campus de Fouillole
Tel: 0590 48 32 27
bri@univ-ag.fr

Pôle Martinique

BRI Espace d'information et de documentations
Internationales
(Face à l'ICEFI)
Campus de Schœlcher
Tel : 0596 55 46 31
regine.rouvel@univ-antilles.fr
bri.univ@hotmail.com

Déroulement de la procédure avant le dépôt des dossiers :

Lire consciencieusement tous les documents transmis

- ✓ Choisir un programme (vous pouvez poser votre candidature pour deux programmes distincts) – Lire les conditions d'acceptation et financières pour chaque programme.
- ✓ Consulter la liste des universités partenaires via la page Facebook de l'Université des Antilles (Relations Internationales de l'Université des Antilles, ou affichage dans la vitrine du BRI ou consultation sur place).
- ✓ Consulter les sites web des universités partenaires, les cours proposés, vous renseigner sur le pays, la région.
- ✓ Evaluer vos capacités financières – Chaque programme est bien spécifique. Si vous êtes boursier Erasmus + ou étudiant boursier sur critères sociaux ayant demandé une bourse d'aide à la mobilité internationale (AMI) : prévoir un budget pour votre installation (deux premiers mois).

Déroulement de la procédure après dépôt des dossiers :

- ✓ *janvier* : Dépôt / enregistrement de votre dossier de candidature en fonction du calendrier joint. Vous conserverez les documents du dossier (page 8 à 11). Si votre candidature est acceptée, vous aurez besoin de ces documents pour des démarches ultérieures).
- ✓ *Février-Mars* : Convocation à un entretien avec le délégué aux relations internationales (fonction de votre discipline d'études).
- ✓ *Mars* : Réunion de la Commission pédagogique de sélection de l'U.A : examen des dossiers
- ✓ *Mars – Avril* : Décision de la commission de l'U.A - Réception d'un mail de décision :
En cas d'avis favorable : nomination de votre candidature à l'Université partenaire par le Responsable Administratif des Relations Internationales de l'U.A
- ✓ Réponse définitive de l'université partenaire par mail (lettre d'acceptation) (fonction du semestre de départ et de l'université).
- ✓ Début des démarches administratives : Echanges avec le service des relations internationales de l'université d'accueil qui vous contactera par mail : Inscriptions, recherche de logement, préparation de votre voyage.
Bureau des Relations Internationales : contrats Erasmus +, formalités diverses.

Partir en mobilité est une formidable aventure qui nécessite toutefois une longue préparation administrative restez rigoureux dans votre entreprise. Le Bureau des Relations Internationales vous accompagne dans vos démarches.